REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Nombre de membres

Afférents au CM :15
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

Date de convocation
Le 19/02/2025

Date d'affichage
Le 19/02/2025

Objet de la délibération 2025 -8 :
Autorisation du maire à faire faire des devis et se renseigner sur des subventions potentielles pour l' installation de la vidéo protection

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 0 6 MARS 2025

Et publication ou notification du 0 6 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE

Séance du 28 février 2025

N° 2025 – 8

L'an deux mil vingt-cinq et le 28 février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.
Excusées : Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame JAMMES Sandrine.
Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à plusieurs actes de vandalisme que nous avons subis à l'école, à la salle socioculturelle..., il est opportun que la commune s'équipe de vidéoprotection comme le font les communes avoisinantes.

Il propose de faire installer 5 vidéoprotections :
- 1 vers la mairie/église
- 1 au cimetière
- 1 vers la salle socioculturelle
- 1 sur les 2 parkings de l'école

C'est pourquoi, il demande au conseil municipal de l'autoriser à faire faire des devis et se renseigner sur des subventions potentielles pour l'installation de la vidéoprotection sur la commune.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire faire des devis et se renseigner sur des subventions potentielles pour l'installation de la vidéoprotection sur la commune.

Pour :	**12**	
Abstention :	**1**	**GIRAUD**
Contre :	**1**	**BOYER**

AR Prefecture
043-214302333-20250228-2025_8-DE
Reçu le 06/03/2025

Fait et délibéré, le 28 février 2025,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,

MAIRIE DE SANSSAC L'EGLISE (Hte-Loire)

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20250228-2025_8-DE
Reçu le 06/03/2025